

Extrait du procès-verbal

Séance du mercredi 4 juin 2014

sous la Présidence de Monsieur Pierre ZAPPELLI

**Préavis 12-2014 Plan partiel d'affectation (PPA)
Lavaux-Roches-Pallin-Panchaude N° 2
Modification de l'article 17 du règlement**

Le Conseil communal de Pully

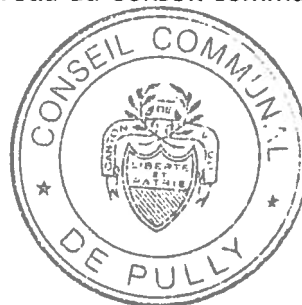
vu le préavis municipal N° 12-2014 du 23 avril 2014,
vu le rapport de la Commission permanente d'urbanisme,
vu le préavis de la Commission des finances,

décide

1. d'adopter les modifications de l'art. 17 du règlement du plan partiel d'affectation (PPA) « Lavaux-Roches-Pallin-Panchaude » N°2 ;
2. de lever l'opposition déposée pendant l'enquête publique en approuvant la réponse de la Municipalité décrite sous chiffre 6.2.

Pour le Bureau du Conseil communal de Pully
Le président


Pierre ZAPPELLI



La secrétaire


Jacqueline VALLOTTON

Pully, le 5 juin 2014